



Convocation au Congrès de 2022

**Cinquième Congrès annuel du Conseil des syndicats des conseils scolaires
du SCFP-Ontario**

Du 21 au 25 mars 2022

PREMIÈRE CONVOCATION

Conformément à l'article 15 des Règlements administratifs du CSCSO, nous vous informons par la présente que le Cinquième Congrès annuel du Conseil se réunira en personne, au Ceasars à Windsor, à 18 h 00 le lundi 21 mars 2022 et se terminera le vendredi 25 mars 2022. Des séances d'information concernant *OMERS* et la Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et des travailleurs de l'éducation du SCFP auront lieu le 21 mars 2022.

Cinquième Congrès annuel du CSCSO – Première convocation

CSCSO

80, promenade Commerce Valley

Markham (Ontario)

L3T 0B2

Représentation au Congrès

Les sections locales affiliées ont droit à la représentation suivante (*article 4.1.01*) :

Base de la représentation	Nombre maximal de délégués
1 à 100 membres	Deux délégués
101 à 200 membres	Trois délégués
201 à 300 membres	Quatre délégués
301 à 400 membres	Cinq délégués
401 à 500 membres	Six délégués
501 à 600 membres	Sept délégués
601 à 700 membres	Huit délégués
701 à 850 membres	Neuf délégués
851 à 1 000 membres	Dix délégués

Et un délégué pour chaque tranche de 500 membres supplémentaires (*article 4.1.02*).

Les sections locales qui envoient un ou plusieurs délégués s'identifiant comme membre d'un groupe en quête d'équité (travailleurs racisés, 2SLGBTQ+, en situation de handicap, femmes, jeunes, francophones et Autochtones) auront droit à un (1) délégué supplémentaire (*Article 4.1.04.*)

Pour avoir droit à la représentation au Congrès, une section locale affiliée doit avoir payé la capitation jusqu'au 31 décembre 2021 inclus (*article 4.1.08*). Ce paiement doit être reçu au plus tard le 11 février 2022.

En outre, l'*article 6.7* des Statuts nationaux prévoit qu'aucune organisation accusant un retard de deux (2) mois ou plus dans le paiement de la capitation au syndicat national ne sera autorisée à être représentée au Congrès.

Le nombre de membres sur lequel est basé le paiement de la capitation pour le dernier trimestre de l'année civile précédant le Congrès sera utilisé pour déterminer le nombre de délégués au Congrès.

Substituts

Une section locale affiliée peut élire des substituts pour assister au Congrès annuel.

Un substitut peut participer aux sessions du Congrès. Il a le droit de parole, mais pas de vote, sauf en l'absence d'un délégué dûment élu (*article 4.1.03 a et b*).

Cinquième Congrès annuel du CSCSO – Première convocation

CSCSO

80, promenade Commerce Valley

Markham (Ontario)

L3T 0B2

Base de la représentation	Nombre maximal de substituts
75 membres ou moins	Un substitut
76 à 500 membres	Deux substituts
501 à 1 000 membres	Trois substituts
1 001 membres ou plus	Quatre substituts

Droits d'inscription

Genre de creance	Droits le ou avant le 11 février 2022	Droits après le 11 février 2022
Délégué	225 \$	275 \$
Substitut	225 \$	275 \$
Invité		

L'inscription se fera en ligne. L'information concernant les créances sera postée en février.

Résolutions et modifications aux Règlements administratifs

Toutes les résolutions et toutes les modifications aux Règlements administratifs devant être considérées lors d'un Congrès doivent être soumises par une section locale affiliée, ou un comité exécutif ou un comité de celui-ci, au bureau de la secrétaire-trésorière. **Elles ne doivent pas dépasser 200 mots au total.**

Le 17 décembre 2021 est la date butoir pour recevoir les résolutions et les modifications statutaires.

Veuillez noter qu'en raison de la date précoce du Congrès du SCFP-Ontario, il ne sera pas possible de soumettre des résolutions qui devraient être soumises à l'examen du SCFP-Ontario. La date de notre Congrès suit la date butoir du SCFP-Ontario.

Toutes les résolutions et toutes les modifications aux Règlements administratifs doivent être soumises sur les formulaires du CSCSO (en format *Word*) et elles doivent être signées par le président et le secrétaire de l'affilié en question. Veuillez adresser les résolutions et les modifications aux Règlements administratifs à Mike Maguire à l'adresse info@osbcu.ca, en veillant à ce que tous les originaux soient transmis au bureau du CSCSO immédiatement après. Veuillez noter que les documents envoyés à toute autre adresse courriel ne seront pas pris en compte.

Cinquième Congrès annuel du CSCSO – Première convocation

CSCSO

80, promenade Commerce Valley

Markham (Ontario)

L3T 0B2

Comités du Congrès

L'une des contributions les plus importantes à un Congrès efficace est le travail effectué par les quatre comités du Congrès. Vous devez être un délégué inscrit au Congrès pour siéger à ces comités et vous devez assister aux réunions d'avant Congrès.

Nom du Comité	Dates de réunion	Nombre de membres requis
Règlements administratifs	Les 4 et 5 janvier 2022	3 (un doit être francophone)
Résolutions	Les 4 et 5 janvier 2022	3 (un doit être francophone)
Voies et moyens	Les 25 et 26 janvier 2022	2
Créances	Le 21 mars 2022	2

Les détails des fonctions et des tâches accompagnent cette convocation.

Tel qu'indiqué, le nombre de membres par comité est limité. Si vous souhaitez siéger à un comité, veuillez remplir le formulaire de candidature ci-joint et l'envoyer au bureau du CSCSO en l'adressant à Mike Maguire à l'adresse info@osbcu.ca **au plus tard à 16 h 00 le 10 décembre 2021**. Veuillez noter que toute demande envoyée à toute autre adresse courriel ne seront pas pris en compte.

Élections

Lors du Congrès 2022, il y aura des élections aux postes suivants :

- Représentant des travailleurs blessés (par élection – mandat se terminant en 2024)
- Fiduciaire, mandat de trois ans (se terminant en 2025)
- Représentant de l'équité (nouveau poste – mandat se terminant en 2024)
- Vice-président de la région 1 (par élection – dans le caucus de la région 1 uniquement – mandat se terminant en 2024)
- Agent de mobilisation de la région 7 (par élection – dans le caucus de la région 7 uniquement – mandat se terminant en 2024).

Tout membre qui se porte candidat à un poste quelconque et qui en informe par écrit la secrétaire-trésorière au plus tard le **21 février 2022** peut fournir une lettre ou un dépliant électoral d'une page en noir et blanc. Une copie de ce matériel sera envoyée à toutes les sections locales avant le Congrès. Tous les efforts doivent être faits pour que le matériel électoral soit bilingue. Les membres sont responsables de leurs propres frais de traduction. Le matériel électoral peut être envoyé au bureau du CSCSO en l'adressant à Mike Maguire à l'adresse info@osbcu.ca.

Cinquième Congrès annuel du CSCSO – Première convocation

CSCSO

80, promenade Commerce Valley

Markham (Ontario)

L3T 0B2

Formulaires du Congrès

Formulaire d'aide aux sections locales

Les sections locales qui répondent à certains critères, notamment celles comptant moins de 100 membres à plein temps, les sections locales au nord de la rivière des Français ou celles qui sont en grève, peuvent demander une subvention pour les droits d'inscription.

Si vous estimez que votre section locale répond à ces critères et si elle a besoin d'une subvention pour assister au Congrès, veuillez remplir le formulaire d'aide aux sections locales et l'envoyer à Candace Rennick via Christine Fera à l'adresse cfera@cupe.on.ca **au plus tard le 25 février 2022.**

Accessibilité à notre Congrès

Le CSCSO, par l'intermédiaire du SCFP-Ontario, s'efforce de garantir aux personnes en situation de handicap un accès égal à nos conférences et événements dans le respect total de leur dignité et de leur indépendance. Dans la mesure du possible, nos services sont fournis aux personnes en situation de handicap et à d'autres de manière intégrée, à moins qu'une autre mesure ne soit nécessaire pour permettre à une personne en situation de handicap d'obtenir, d'utiliser ou de bénéficier de nos services.

Veuillez soumettre un Formulaire d'accessibilité au bureau du SCFP-Ontario **avant le 25 février 2022** afin que nous puissions mettre à disposition les accommodements dont vous avez besoin. Nous incluons une copie de ce formulaire dans cette trousse du Congrès pour votre usage. Bien que nous fassions de notre mieux pour répondre aux demandes de dernière minute, veuillez vous efforcer de soumettre les demandes avant la date butoir du 25 février. Veuillez faire parvenir vos demandes à Christine Fera à l'adresse cfera@cupe.on.ca.

Services de garde d'enfants sur place

Le CSCSO, par l'intermédiaire du SCFP Ontario, offre un service de garde d'enfants sur place aux délégués. Ce service est assuré par des éducateurs de la petite enfance agréés. Le service de garde d'enfants sur place est basé sur la réception d'une demande suffisante. Toutes les demandes doivent être soumises sur le formulaire de demande de service de garde d'enfants sur place dont une copie se trouve dans cette trousse du Congrès. Veuillez vous assurer que toutes les demandes sont soumises avant **le 25 février 2022** à Christine Fera à l'adresse cfera@cupe.on.ca.

Cinquième Congrès annuel du CSCSO – Première convocation

CSCSO

80, promenade Commerce Valley

Markham (Ontario)

L3T 0B2

Les formulaires du Congrès sont disponibles à osbcu.ca/convention-2022 ou en composant le 905-747-9181. Veuillez remplir les formulaires et nous les retourner, le cas échéant, au plus tard le 25 février 2022.

Dates butoirs et événements importants

Les noms des membres des comités du Congrès doivent avoir été soumis	Le 10 décembre 2021
Date butoir de soumission de modifications aux Règlements administratifs et de résolutions	Le 17 décembre 2021
Paiement de la capitation pour être en mesure de recevoir des créances	Le 31 décembre 2021
Date butoir du tarif de pré-inscription pour créances	Le 11 février 2022
Paiement de la capitation	Le 11 février 2022
Date butoir de soumission du matériel électoral	Le 21 février 2022
Formulaire d'accessibilité	Le 25 février 2022
Formulaire de demande de services de garde d'enfants sur place	Le 25 février 2022
Date butoir pour la subvention aux sections locales	Le 25 février 2022

:kw/cope491

Cinquième Congrès annuel du CSCSO – Première convocation

CSCSO

80, promenade Commerce Valley

Markham (Ontario)

L3T 0B2